

L'ordonnance sur les voituriers permet à la Commission de la voirie d'édicter des règlements concernant les heures de travail des chauffeurs d'autobus et de camions.

Section 2.—Occupations de la population active

Des statistiques détaillées sur les occupations de la population canadienne en 1941 paraissent au volume VII du Recensement du Canada, 1941. Une revue spéciale sur ce sujet, fondée sur les chiffres du recensement de 1941, paraît aux pp. 1098-1109 de l'*Annuaire* de 1943-1944 et d'autres renseignements, aux pp. 1212-1213 de l'édition de 1945.

Section 3.—Emploi et chômage

Sous-section 1.—Statistique du recensement sur l'emploi et le chômage

Des statistiques détaillées sur le gain, l'emploi et le chômage le 1^{er} juin 1941 sont inscrites au volume VI du Recensement du Canada, 1941.

Sous-section 2.—Emploi et rémunération déclarés par les patrons*

Depuis plus de 25 ans, le Bureau fédéral de la statistique effectue un relevé mensuel de l'emploi dans les principales industries à l'exclusion de l'agriculture, des services domestiques et personnels et des services de l'État. Le relevé englobe les grands groupes industriels suivants: abatage du bois, mines, manufactures, construction, transports et entreposage, communications, commerce, service (principalement, les hôtels, les restaurants, les buanderies et les établissements de nettoyage à sec) et finance. Depuis le 1^{er} avril 1941, le relevé sur l'emploi comprend le gain courant de ceux qui travaillent à un emploi dont il est fait rapport et, depuis la fin de 1944, des chiffres mensuels sur le nombre d'hommes-heures et le gain horaire sont recueillis. Des enquêtes sur la répartition selon le sexe des personnes inscrites sur les feuilles de paye des établissements faisant rapport ont été entreprises depuis le 1^{er} février 1946 et se font mensuellement en remplacement des relevés annuels et semi-annuels des dernières années.

Pour des raisons d'ordre pratique se rattachant aux problèmes de la réunion des données, les relevés courants se limitent aux établissements et succursales qui emploient ordinairement 15 personnes ou plus. Cette restriction détermine l'inclusion d'échantillons industriels d'importance variée dans les relevés mensuels, la variation dépendant de l'organisation de l'industrie dans les grandes ou les petites unités; toutefois, du point de vue géographique, qui est également important, il existe une plus grande uniformité dans le total d'employés compris. Il importe de remarquer que dans tous les cas le nombre des employés compris est considérable.

En 1947, l'emploi dans les industries au Canada est au plus haut point jamais enregistré; l'indice annuel moyen (sur la base 100 en 1926) est de 187.9 dans l'ensemble du pays, dépassant de 8.5 p. 100 la moyenne annuelle de 173.2 en 1946. Le haut niveau précédent était celui de 184.1 en 1943. La tendance de l'emploi en 1947 est une indication du niveau élevé de l'activité économique du pays dans son ensemble. Bien que nombreux au cours de l'année, les conflits industriels n'ont pas été

* Révisé sous la direction de H. F. Greenway, directeur, Division du travail et des prix, Bureau fédéral de la statistique, par Mlle M. E. K. Roughsedge, chef de la Division de la statistique de l'emploi.

† Les méthodes utilisées dans la préparation des statistiques courantes sur l'emploi et la rémunération sont décrites dans le bulletin mensuel qui traite de ces sujets.